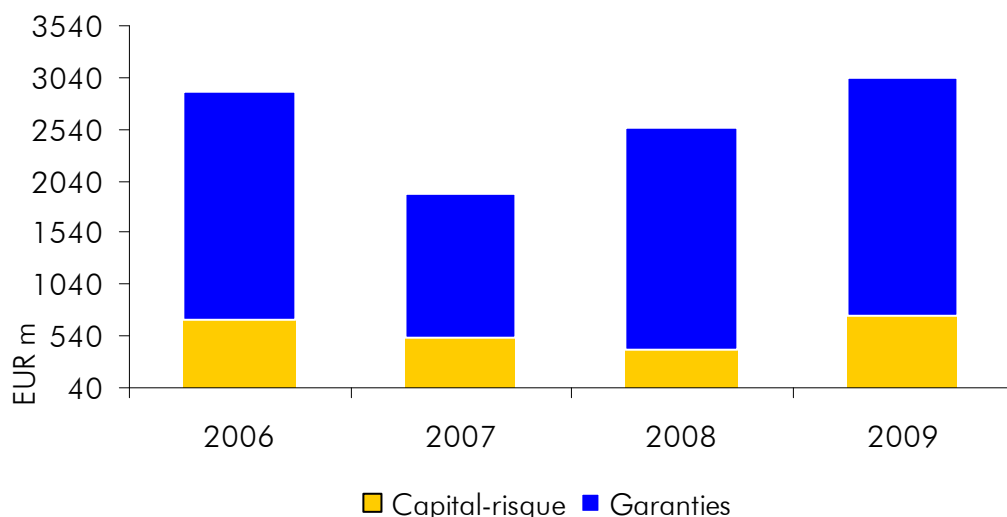




L'activité du Fonds européen d'investissement

Engagements annuels sur la période 2006-2009



Le FEI est le principal développeur européen de produits de capital-risque pour financer l'entrepreneuriat et l'innovation.

Il propose un large éventail de solutions de financement de PME à des intermédiaires sélectionnés. En assumant le risque lié à ce financement, il contribue à la mise en œuvre des politiques communautaires, en particulier dans le domaine de l'entrepreneuriat, de la technologie, de l'innovation et du développement régional.

Le FEI a une structure d'actionariat unique en son genre. Il fait partie du Groupe BEI et est détenu par la BEI (61 % du capital) et par l'Union européenne au travers de la Commission européenne (29 %). Le FEI compte également parmi ses actionnaires des banques et des institutions financières publiques et privées (30 établissements de 17 pays détenant au total 9 % du capital)¹. Le FEI a deux principaux objectifs statutaires :

- soutenir la réalisation des objectifs de l'UE,
- générer un retour sur investissement adéquat pour ses actionnaires.

Le FEI soutient les PME de manière indirecte, au moyen d'apports de fonds propres (instruments de capital-risque et de capital-investissement) et d'instruments de garantie, en utilisant soit ses fonds propres, soit des ressources mises à sa disposition au titre des mandats qui lui sont confiés par la BEI (le Mandat capital-risque – MCR), l'UE (le Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – CIP), les États membres ou d'autres tierces parties.

En complétant l'offre de la BEI, le FEI joue un rôle crucial tout au long de la chaîne de valeur de la création d'entreprises. Celle-ci couvre les tout premiers stades de la propriété intellectuelle jusqu'aux fonds spécialisés dans les PME arrivées à un stade de développement intermédiaire ou plus avancé. Le FEI propose une offre intégrée de financements PME s'adressant à un large éventail de segments de marché.

Si les instruments de capital-risque et de capital-investissement du FEI visent à améliorer l'accès au capital pour les PME innovantes ou à forte croissance, il est tout aussi important de répondre aux besoins des PME qui cherchent à se financer par le canal plus traditionnel de l'emprunt. Par ses opérations de garantie et de titrisation, le FEI est en mesure d'améliorer la disponibilité et les conditions du crédit pour les PME bénéficiaires, ainsi que la capacité de prêt des intermédiaires financiers.

¹ 1 % restant à émettre

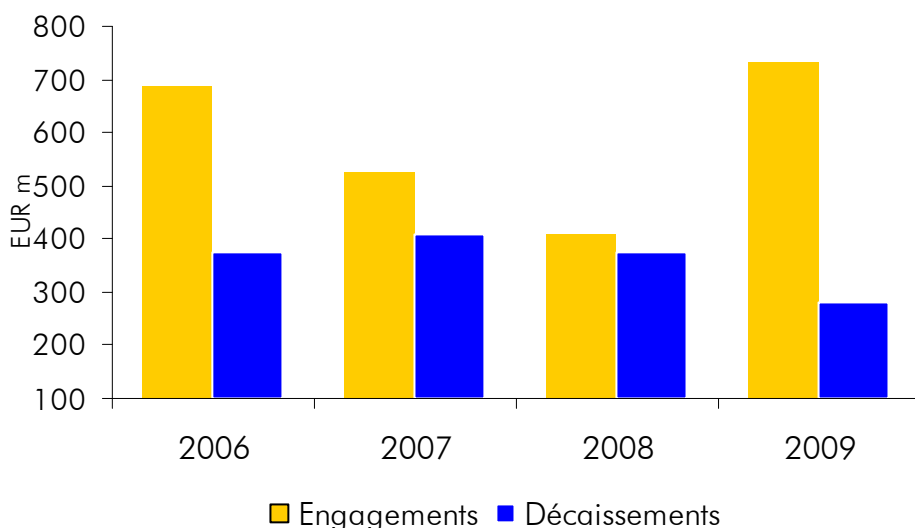


En 2009, le FEI a lancé la phase de mise en œuvre de l'initiative JEREMIE (*Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises* – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises). À ce jour, il a signé dix accords avec des États membres et des régions de l'UE, dont six concernaient de nouveaux États membres, maintenant ainsi son engagement en faveur du développement économique de ces régions. Le montant total des fonds engagés au titre de ces accords s'élevait à 1 milliard d'EUR à la fin de 2009.

Dans le courant de l'année, le FEI a également lancé d'autres instruments mis au point en 2008 avec la BEI, en particulier pour la finance mezzanine et le microcrédit, afin de mieux répondre aux besoins du marché dans ce domaine stratégique.

Fin 2009, le FEI a répondu à un appel d'offres ouvert du Fonds d'investissement britannique de l'innovation pour gérer une partie du Fonds public de financement des investissements technologiques. Le FEI a été sélectionné en décembre pour gérer un fonds de fonds technologique de 200 millions de GBP qui investira dans les secteurs du numérique, des TIC, des sciences de la vie et des hautes technologies, principalement au Royaume-Uni.

Opérations de prise de participation



En 2009, le montant total des engagements irrévocables du FEI au titre de prises de participation, sur l'ensemble de ses sources de financement, s'est élevé à près de 518 millions d'EUR. Toutefois, en raison de la situation difficile du marché en 2009, le FEI a renforcé son rôle de catalyseur en prenant pour plus de 215 millions d'EUR d'engagements conditionnels afin d'aider les équipes de gestionnaires de fonds à lever des ressources. Ces deux montants réunis donnent par conséquent un total de près de 733 millions d'EUR.

Bien que le volume de décaissements au titre de prises de participation du FEI ait diminué par rapport à 2008, le nombre de signatures a quasiment doublé, et ce malgré la situation défavorable du marché. Tout au long de l'année, le FEI a maintenu un niveau d'apport élevé en appuyant les équipes chargées de la gestion des fonds dès la phase initiale du processus de levée de ressources. Dans le contexte économique difficile actuel, le FEI joue un rôle important en aidant ces gestionnaires à attirer des co-investisseurs et à atteindre une taille de fonds suffisamment viable pour mettre en œuvre leur stratégie d'investissement.

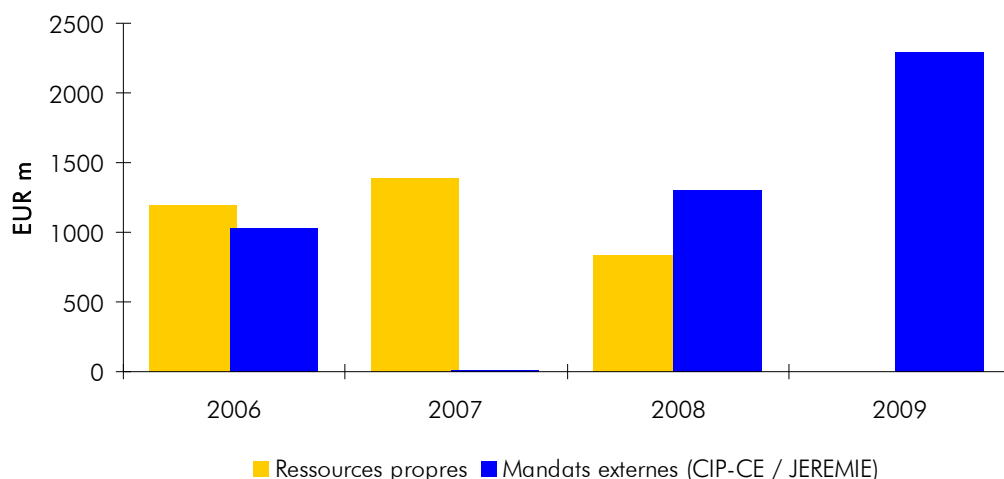
Le montant net total des engagements au titre de prises de participation du FEI s'est élevé à 3,9 milliards d'EUR en fin d'exercice. Fort de ses investissements dans plus de 300 fonds, le FEI reste le principal acteur du secteur européen des fonds de capital-risque et des fonds axés sur les entreprises de petite taille ou de taille intermédiaire. En outre, il a continué à élargir son champ d'activité dans le capital-risque et dans le segment des fonds spécialisés dans les stades de développement intermédiaire.



En avril 2009, le Conseil d'administration du FEI a approuvé le mandat de gestion du produit Mezzanine Facility for Growth (Instrument mezzanine pour la croissance) confié par la BEI au FEI. Il s'agit d'un nouveau fonds de fonds de 1 milliard d'EUR chargé d'investir à travers toute l'Europe dans des fonds hybrides combinant financements sous forme de fonds propres et de dette, dans le but de jouer un rôle de catalyseur sur ce segment de marché. À ce jour, le FEI a approuvé 282 millions d'EUR d'investissement dans sept fonds et a déjà signé des engagements à hauteur de 160 millions d'EUR dans des fonds gérés par les principaux acteurs indépendants du financement Mezzanine (MML Capital Partners Fund V, Syntaxis, Accession Mezzanine Capital 3 et Avenir Entreprise Mezzanine).

En 2009, le FEI a procédé également à un examen stratégique de ses activités de transfert de technologie afin de déterminer le potentiel d'accroissement de son apport à cette catégorie d'actif. Le volume d'investissement du FEI dans ce domaine devrait augmenter en 2010.

Opérations de garantie



Le FEI propose deux grandes lignes de produits dans le cadre de son activité de garantie en faveur des PME : le rehaussement de crédit pour opérations de titrisation (garanties couvrant des instruments de financement de PME titrisés) et l'octroi de garanties ou de contre-garanties pour portefeuilles de microcrédits ainsi que de prêts et d'opérations de crédit-bail en faveur de PME.

Le rehaussement de crédit permet au FEI de soutenir la titrisation de prêts et de crédits-bails aux PME, que des institutions financières regroupent en portefeuilles dans le cadre d'opérations « synthétiques » ou qui sont cédés sur les marchés des capitaux.

Dans le cadre de son activité d'octroi de garanties et de contre-garanties pour des portefeuilles de prêts en faveur de PME, de microcrédits ou d'opérations de crédit-bail, le FEI assume jusqu'à 50 % du risque de crédit ou de la perte attendue sur chacun des prêts ou actifs de crédit-bail en portefeuille. Les intermédiaires financiers sont ainsi soulagés d'une partie de leurs obligations en matière de couverture des pertes éventuelles, ce qui accroît d'autant leur capacité de crédit aux PME.

L'absence d'opérations de titrisation (ressources propres), comme le montre le graphique ci-dessus, est due aux conditions actuelles du marché. Néanmoins, tout au long de 2009, le FEI a mis en œuvre avec succès des instruments de garantie en recourant aux ressources du CIP. Vingt-et-un nouveaux contrats de garantie et extensions de contrats existants ont été signés en 2009 pour un montant de plus de 2,2 milliards d'EUR. À la fin de 2009, le volume cumulé des signatures² au titre des mandats de la Commission européenne, avec une enveloppe budgétaire de 620 millions d'EUR, s'élevait à 10,7 milliards d'EUR.

² Volume maximum du portefeuille



En 2009, les opérations de garantie du FEI ont totalisé près de 2,3 milliards d'EUR et le total du portefeuille de garanties en cours à la clôture de l'exercice s'élève à 13,6 milliards d'EUR, répartis entre quelque 170 transactions.

JEREMIE (Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprises – Ressources européennes conjointes pour les PME et les microentreprises)

Le premier accord de financement au titre de JEREMIE a été signé en juin 2007 avec le Gouvernement de la République hellénique (pour un montant de 100 millions d'EUR). En 2008, d'autres signatures ont suivi avec la Roumanie (100 millions d'EUR), la Lettonie (91,5 millions d'EUR), la Lituanie (290 millions d'EUR) et la Slovaquie (100 millions d'EUR). De plus, deux accords de financement régionaux ont été signés avec la région Languedoc-Roussillon (30 millions d'EUR) et la région italienne de Campanie (90 millions d'EUR).

En 2009, le FEI a également signé des accords de financement au titre de JEREMIE avec la Bulgarie (pour un montant de 200 millions d'EUR), Chypre (20 millions d'EUR) et la Sicile (60 millions d'EUR). Des projets JEREMIE ont ainsi été lancés dans dix États membres et régions de l'UE, pour un montant total de plus de 1 milliard d'EUR, géré par le FEI en tant que fonds de participation.

D'autres accords de financement au titre de JEREMIE entre le FEI et des gouvernements nationaux ou régionaux sont actuellement à un stade de négociation avancé.

Outre ces opérations, en 2009 le FEI a conseillé d'autres fonds de participation JEREMIE nationaux ou régionaux.

Le FEI a mis au point pour JEREMIE un large éventail d'instruments d'ingénierie financière sous forme de prêts, garanties et fonds propres couvrant l'ensemble du cycle de vie des PME. Dans les pays où le FEI a signé des accords de financement, les premiers appels à manifestation d'intérêt à l'intention des intermédiaires financiers ont été lancés en 2009 et les premiers contrats signés.

Tout au long de 2009, le rôle du FEI s'est étoffé, celui-ci ne se bornant pas uniquement à assurer la réussite de la mise en oeuvre des fonds de participation JEREMIE mais s'employant, souvent via une présence locale, à créer et développer de solides relations sur tous les marchés où il est présent. Cette démarche lui a permis de se forger une bonne connaissance de la dynamique et des besoins spécifiques de chaque marché local et d'y être encore mieux représenté, via la promotion des services et des instruments qu'il propose.

Le FEI sera par conséquent en mesure d'atteindre les intermédiaires financiers de rang supérieur et de renforcer sa présence et son excellence au-delà de sa couverture géographique habituelle.

Microfinance

La Commission européenne a lancé une nouvelle initiative dans le domaine de la politique sociale et de l'entrepreneuriat afin de faire face, en particulier, aux effets négatifs de la crise financière mondiale sur les groupes à risque.

Dans ce contexte, le FEI négocie actuellement avec la Commission un nouveau mandat (instrument de microfinance Progress) qui fournira jusqu'à 100 millions d'EUR pour soutenir l'emploi, le développement des microentreprises et l'économie sociale.

Ce mandat, qui devrait être co-financé par la BEI, sera déployé au cours de la période 2010-2013 sous forme de garanties et de produits d'emprunt, et devrait être opérationnel au début de 2010. Il vise à renforcer l'activité de prêt aux microemprunteurs via une large gamme d'intermédiaires financiers tels que les organismes de microfinancement, les entreprises et les fonds d'investissements spécialisés dans la microfinance, les caisses nationales d'épargne, les petites banques coopératives et banques de développement ainsi que certaines banques commerciales locales (en particulier pour celles-ci dans les nouveaux États membres de l'UE).



Ce dispositif complète les autres initiatives lancées par la Commission, le Parlement européen et les États à l'appui de ce secteur et qui sont gérées par le FEI ainsi que les opérations de titrisation de ressources propres dans ce domaine :

- Le guichet garantie du CIP pour les microcrédits.
- L'initiative JASMINE (*Joint Action to Support Microfinance in Europe* – Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe), qui comprend des services d'assistance technique auprès des institutions de microfinance non bancaires et un programme pilote d'investissement de 20 millions d'EUR mis à disposition par la BEI au titre du Mandat capital-risque. À ce jour, le FEI a signé un premier accord de financement et d'autres opérations sont en préparation.
- La microfinance dans le contexte des accords conclus au titre des fonds de participation JEREMIE.
- Une enveloppe supplémentaire de 4 millions d'EUR sera fournie par le Parlement européen via une Action préparatoire et les premiers investissements devraient intervenir en 2010.

GEEREF (*Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund* – Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables)

Le GEEREF est un fonds de fonds innovant, dont la mission est de fournir du capital-risque dans le monde entier, par le biais d'investissements privés à l'appui de projets ayant trait à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les pays en développement et les économies en transition. Il a pour objectif d'accélérer le transfert, le développement, l'utilisation et l'application de technologies respectueuses de l'environnement dans les régions les plus démunies de la planète, contribuant ainsi à fournir aux populations locales une énergie sûre et propre à un coût abordable. Le GEEREF a été institué par la Direction générale Environnement et la Direction générale EuropeAid Office de coopération (AIDCO) de la Commission européenne et approuvé par le FEI au nom du Groupe BEI. Il est conseillé à la fois par le FEI et la BEI et soutenu par l'Union européenne, l'Allemagne et la Norvège.

L'objectif de capacité de financement du GEEREF est de 200 à 250 millions d'EUR. En septembre 2009, le fonds totalisait un montant de 108 millions d'EUR. À ce jour, il a déjà procédé à deux investissements et en a beaucoup d'autres à l'étude du fait que le groupe BEI, fort de son expérience et de l'ampleur de son portefeuille dans les énergies renouvelables, occupe une position unique pour catalyser les investisseurs intéressés par ce secteur.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web de la BEI www.bei.org

Contacts pour la presse :

Secrétariat du Bureau de presse

email : presse@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 – 21000 ; fax : (+352) 43 79 – 61000

Questions générales :

Bureau d'information de la BEI

email : info@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 – 22000 ; fax : (+352) 43 79 – 62000